

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF73

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 11

A l'alinéa 21,

après le mot :

"membres",

insérer les mots :

"de l'Union".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.